

Wallonie

Prendre soin de notre planète et construire un futur pour nos enfants grâce à notre intelligence collective



Diagnostic

80%

Depuis 1990, nous avons perdu 80 % de nos abeilles et autres insectes pollinisateurs. Ils sont pourtant vitaux pour notre propre survie ! Sans eux, les fruits et légumes disparaîtront de notre alimentation. ¹

¹ Breeze, T., Vaissière, B., Bommarco, R., Petanidou, T., Seraphides, N., et al., 2014, «Agricultural Policies Exacerbate Honeybee Pollination Service Supply-Demand Mismatches Across Europe ». PLoS ONE 9(1): e82996.

Il est urgent de rompre avec le modèle de développement du 20^e siècle, un modèle basé sur la consommation et la production de masse et qui fait fi de son impact sur notre environnement, notre santé et notre avenir. Ce modèle épuise les ressources naturelles, réchauffe la planète, pollue notre milieu de vie, détruit la biodiversité, et menace sérieusement les conditions de vie des futures générations, en commençant par nos propres enfants et petits-enfants ! Pour changer de paradigme, le cdH prône le développement humain. Un modèle qui met la croissance de la qualité de vie au cœur de son projet, comme moteur pour améliorer notre environnement, notre santé, lutter contre les inégalités et remettre l'économie sur ses pieds.



Les émissions de CO₂ sont aujourd'hui six fois supérieures à celles enregistrées en 1950.

Elles sont essentiellement dues à la génération d'énergie servant à nous fournir de l'électricité et du chauffage, à permettre les transports et à faire tourner notre industrie. Or, à politique constante, la consommation totale d'énergie dans le monde devrait doubler d'ici 2050, alors que nous devons tendre vers le zéro carbone. Si nous n'agissons pas de manière radicale et immédiate, les températures sur terre vont augmenter de plusieurs degrés dans les prochaines décennies. Ce climat plus chaud ne sera pas sans conséquence pour notre qualité de vie, voire notre propre survie en tant qu'être humain : périodes plus fréquentes de canicule, de sécheresse, d'inondations, de tempêtes ou de grand froid, hausse du niveau de la mer de plusieurs mètres avec des pays qui seront partiellement ou complètement immergés, disparition de nombreuses espèces animales ou végétales, raréfaction de l'eau et famine dans certains pays du Sud avec un risque accru de guerres et violences... Alors qu'aujourd'hui, certains s'inquiètent de l'immigration politique et économique, un nouveau phénomène migratoire a fait son apparition depuis quelques années : l'exode climatique. Ce phénomène prendra une importance croissante dans les prochaines années. Et si nous ne faisons rien, ce sont 250 millions de réfugiés climatiques qui, demain, devront quitter leur terre d'origine pour survivre.

Les défis liés à l'alimentation ne se limiteront pas aux pays du Sud. Les espèces animales et végétales, notamment les abeilles, disparaissent aujourd'hui à un rythme effrayant, jusqu'à 10.000 fois supérieur au rythme naturel. Mais l'impact sur la biodiversité ne se limite pas à la disparition d'espèces : toutes les populations d'insectes, de reptiles, de mammifères, de poissons, bref l'ensemble de la biosphère est en régression. La diminution de ces populations en nombre absolu est de l'ordre de 70-80 % ici en Europe ! Cette extinction massive a deux causes principales : la disparition des biotopes, et l'utilisation massive de pesticides. Si nous n'y prenons pas garde, notre faune sauvage ne comptera plus que des rats et des corneilles.

Cette chute de la biodiversité aura des conséquences importantes partout : disparition de certains fruits et légumes, explosion des prix des denrées alimentaires, retour du rationnement, malnutrition des populations les plus vulnérables... Tout cela pourrait aussi dégrader le climat politique, économique et social que nous connaissons. Est-ce cet avenir que nous voulons proposer à nos descendants ?

Les problèmes concernant l'environnement ne se limitent pas à ces aspects. La qualité de notre milieu de vie (air intérieur et extérieur, eau, sol, matériaux de construction, emballages...) et de notre alimentation conditionne notre état de santé. Il est notamment crucial de préserver la bonne qualité des nappes phréatiques, de régénérer les terres cultivables ou de lutter contre la dégradation des caractéristiques de l'air que nous respirons. L'Union européenne a heureusement imposé des Directives importantes concernant la qualité de l'air et des eaux de surface, la pollution industrielle, les émissions des moyens de transport, la certification des produits chimiques mis sur le marché, etc. Ces Directives ont permis des progrès substantiels. Néanmoins, les problèmes subsistent. En Belgique, environ 12.000 personnes meurent chaque année en raison de la mauvaise qualité de l'air. 80 % des citoyens européens sont exposés à des niveaux de particules fines trop élevés au regard des normes de l'Organisation mondiale de la Santé. En Europe, les cancers des enfants et des adolescents sont systématiquement en hausse depuis 50 ans. Les produits chimiques comme les pesticides, les biocides ou les perturbateurs endocriniens sont pointés du doigt.



Bonne nouvelle pour notre santé et la biodiversité. À l'initiative du cdH, certains pesticides comme le glyphosate ou les néonicotinoïdes ne peuvent plus être utilisés en Wallonie.

Enfin, les ressources naturelles s'épuisent. Si tout le monde consommait comme un Européen moyen, il faudrait environ 5 planètes pour subvenir aux besoins de toute la population du globe. Si l'humanité continue sur sa lancée, elle consommera en 2050 trois fois plus de matières premières qu'aujourd'hui alors que plusieurs ressources naturelles arrivent déjà à épuisement.

Enfin, les scientifiques sont extrêmement préoccupés par la possibilité réelle d'un effondrement de toute l'écologie, par dépassement de certains seuils critiques. Cela s'est très vraisemblablement produit sur Vénus et Mars, rien ne permet de penser que cela ne puisse se produire sur notre Terre. Si ce n'est au niveau global de la biosphère, au moins du point de vue de la population humaine, un effondrement est une possibilité terrifiante qu'il nous faut éviter à tout prix.

Répondre à la dégradation de l'environnement est par conséquent un impératif, non seulement pour la sauvegarde de la planète en tant que telle, mais surtout parce que c'est l'avenir de la société humaine et la qualité de vie des générations actuelles et futures qui est par là posée.

Vision



Développer chez chacun d'entre nous le plaisir d'agir en faveur de la nature, de notre santé et de notre avenir

Nous devons sauvegarder notre planète, parce qu'il en va de notre propre survie et de notre responsabilité. Si nous sommes à la source de nombreux dérèglements environnementaux et de l'épuisement des ressources, nous pouvons aussi être le moteur de leur préservation et de leur régénération ! La santé, les conditions de vie et la qualité de vie des êtres humains d'aujourd'hui et de demain doivent être au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, des entreprises et des citoyens. Cela se traduit par une prise de conscience collective au sein de chaque être humain, une modification de ses perceptions et de ses motivations. Cette prise de conscience modifiera en profondeur nos conceptions économiques, nos critères de gouvernance, et l'organisation de notre société.

Ce n'est pas en laissant faire les lois du marché ou en multipliant les décisions contraignantes et unilatérales des pouvoirs publics que nous réussirons à relever le défi environnemental et à déclencher une prise de conscience et un engagement citoyen. Si nous devons bien sûr modérer notre train de vie, il nous faut aussi et surtout investir dans notre capacité, en tant qu'êtres humains à nous rapprocher de la nature, à développer de nouvelles manières de vivre et de consommer, à mieux comprendre l'écosystème et son fonctionnement et à innover sur les plans technique et social. L'intelligence collective et notre affection pour la nature sont pour nous les leviers de la transition.



Il est indispensable de compléter l'objectif de réduction des impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement par la création d'impacts positifs. Il est possible de régénérer l'environnement en s'appuyant sur l'intelligence propre aux écosystèmes naturels et sur le génie humain. C'est dans la mobilisation et le partage des idées, des talents et des « bonnes » énergies que nous pourrons réussir la transition.

Notre démarche se veut participative et encourage le dialogue, le partage des idées et les initiatives citoyennes, conditions indispensables à l'adhésion et la mobilisation de tous. Elle vise à s'accorder sur des objectifs clairs, ambitieux, justes et réalistes, qui font sens pour tous. Elle se traduit notamment par des actions de sensibilisation et d'éducation, par des actions donnant la parole de façon équitable à tous les acteurs impliqués, par le soutien à la recherche scientifique, aux projets associatifs, à l'entrepreneuriat responsable, par des incitants

Concrètement, nous voulons construire dans le contexte européen une Belgique qui tend vers le zéro carbone, où la nature et ses produits dérivés sont un allié pour notre santé. Une Belgique qui dispose toujours de ressources en quantité et en qualité suffisantes (énergie, eau, denrées alimentaires) pour assurer à tous une excellente qualité de vie.

Priorités

Pour réussir la transition, nous nous engageons à :

- ↪ Sortir la Belgique des énergies fossiles pour lutter contre les changements climatiques et limiter l'augmentation de température à 1.5°C (accords de Paris).
- ↪ Faire de notre territoire un milieu respectueux et propice à la biodiversité.
- ↪ Miser sur la qualité de l'environnement pour améliorer notre santé.
- ↪ Limiter nos déchets, privilégier leur réutilisation et les transformer en une ressource économique.



Lorsque le cdH était à la Présidence de la Commission nationale Climat et du siège belge à l'UE, nous avons, dans la perspective du Sommet de Paris sur les changements climatiques (COP 21), forcé un accord entre le niveau fédéral et les entités fédérées pour que la Belgique puisse se montrer ambitieuse au niveau de l'objectif de réduction des gaz à effet de serre à 2030.

Mise en œuvre

Priorité 1 : Sortir la Belgique des énergies fossiles

Il est crucial de respecter nos engagements suite à la COP21 et de réduire massivement et de manière exponentielle nos émissions de gaz à effets de serre. Nous devons tout mettre en œuvre pour diviser par deux nos émissions de CO2 d'ici 2030 et ainsi limiter l'augmentation de température à 1.5°C. Nous devons aussi anticiper les effets possibles du réchauffement climatique sur notre économie et notre territoire.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Conclure avant les élections un « Octopus du climat » afin de rassembler tous les partis politiques démocratiques autour d'engagements climatiques communs.

- ☞ Développer un mix de production d'électricité composé par ordre de priorité des énergies renouvelables, du stockage de l'électricité produite de manière intermittente et de la gestion de la demande.
- ☞ Limiter l'utilisation de l'énergie: diminuer les besoins de chauffage (via un grand plan interfédéral d'isolation des bâtiments), améliorer la performance énergétique des bâtiments, encourager l'utilisation d'équipements électriques de basse consommation, diminuer la consommation des moyens de transport, utiliser l'énergie de manière rationnelle et éviter les pertes ... L'objectif est de réduire d'au moins 30 % les émissions de CO2 liées au chauffage résidentiel et du secteur tertiaire à l'horizon 2030.
- ☞ Poursuivre le soutien aux technologies émergentes (hydrogène, géothermie, hydraulique, stockage, réseaux de chaleur, pompes à chaleur...). Ce mix sera complété de manière transitoire par des capacités d'adéquation au gaz dont le recours devra être minimisé. Pour plus de détails, voir la fiche consacrée à l'énergie.
- ☞ Développer des installations de biométhanisation utilisant comme matière première les effluents d'élevage et les co-produits de l'agriculture, la sylviculture, la taille de certains arbustes et buissons, la tonte des pelouses, la récolte des feuilles mortes, etc.
- ☞ Mettre un terme à la vente et à l'installation de chaudières à mazout à l'horizon 2030 au plus tard à condition que les consommateurs puissent se reporter vers une alternative crédible et abordable (par exemple la présence d'un réseau de distribution de gaz). Prévoir un phasing-out pour les chaudières existantes (maintien de services d'entretiens et de réparation...). Soutenir le développement d'alternatives (conversion vers le biogaz, réseaux de chaleur à l'échelle d'un quartier, travaux d'isolation, pompe à chaleur...).
- ☞ Favoriser une mobilité « bas carbone » en investissant dans les alternatives à la voiture (transport public, vélo, marche, trottinette...), en réduisant l'usage de la voiture personnelle (véhicules électriques, covoiturage, voitures partagées...) et en diminuant les besoins de déplacement (télétravail, meilleure localisation des activités...). Pour plus de détails, voir la fiche consacrée à la mobilité et celle relative au territoire.
- ☞ Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre et de polluants de l'air dans le secteur du transport, selon une approche globale qui vise tous les moteurs émetteurs de CO2, d'autres gaz à effet de serre et de particules fines et plus particulièrement le transport de marchandises par camion ou navire et uniquement à l'échelle européenne, le transport aérien.

- ☞ Soumettre à l'échelle européenne le kérosène des avions et le fioul des navires aux accises, harmoniser la TVA sur les billets d'avion et de train à l'échelle européenne, en fixant un taux maximum pour les premiers et un taux minimum pour les seconds. Ces moyens doivent être dédiés à un fonds qui soutient le développement de la mobilité durable. Moduler la fiscalité sur les transports internationaux de courte distance de manière à encourager les déplacements en train plutôt qu'en avion lorsque cette possibilité existe.
- ☞ S'engager dans une politique ambitieuse d'utilisation de carburants alternatifs (hydrogène, CNG...).
- ☞ Plaider pour l'instauration d'une vignette pour les véhicules légers de façon à faire contribuer l'ensemble des usagers des infrastructures routières régionales wallonnes (les usagers wallons en seraient exonérés ainsi que les usagers des autres Régions du Royaume à condition qu'un accord de coopération soit conclu entre entités régionales). En l'absence de vignette, réformer la taxe de mise en circulation voire la taxe de circulation afin de mieux prendre en compte les émissions de CO₂ réelles et la masse du véhicule. Ce nouveau mode de calcul devra également encourager l'achat de véhicules à carburant alternatif (électriques, CNG et hydrogène). Permettre aux familles nombreuses de bénéficier d'une réduction du montant à payer.
- ☞ Réduire à terme le parc automobile belge en limitant l'avantage fiscal aux seules voitures de société les plus performantes sur le plan environnemental et en permettant de remplacer cet avantage par un budget mobilité, une aide au logement (intervention dans le crédit hypothécaire ou le loyer) ou l'octroi de titres-services. Procéder par phase afin de permettre aux entreprises et aux salariés de s'adapter à ce nouveau système. Encourager les différentes Communes wallonnes à mettre en œuvre des zones de basses émissions sur leur territoire pour préserver la qualité de l'air, et les soutenir dans leur projet.
- ☞ Défendre à l'échelle européenne une politique ambitieuse pour rencontrer l'objectif de réduction, par rapport à 1990, de 55 % de réduction des GES en 2030 et de 95 % en 2050 (en intégrant l'énergie grise dans les objectifs), et jouer un rôle pionnier en s'efforçant de réviser et renforcer les objectifs définis afin de tendre vers une neutralité carbone.
- ☞ Renforcer les moyens de mise en œuvre du plan Air-Climat-Energie de chaque Région ainsi que du plan Energie-Climat fédéral et veiller à l'intégration d'objectifs ambitieux.
- ☞ Adopter une loi « Climat » et un accord de coopération interfédéral pour fixer un cadre stable et contraignant de la transition. Dans ce cadre, créer une agence interfédérale du climat.
- ☞ Réformer et codifier la loi du 28 décembre 1964 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique en veillant à intégrer des mécanismes propres à assainir notre air.

- ☞ Améliorer le fonctionnement et la transparence des instances de coordination (Commission nationale Climat, groupe Concere et conférence interministérielle pour l'Environnement) et organiser un congrès national du climat tous les deux ans, rassemblant l'ensemble des assemblées parlementaires existantes.
- ☞ De manière générale, développer une fiscalité écologique incitative pour encourager les comportements qui minimisent les externalités sur l'environnement (CO2, qualité de l'air, biodiversité...). Appliquer cette fiscalité aux consommateurs, aux entreprises ainsi qu'aux capitaux (encourager les investissements favorables à l'environnement).
- ☞ Dans cette perspective, instaurer progressivement au niveau européen une contribution carbone visant à décourager le recours aux énergies carbonées et à intégrer dans les prix la quantité de CO2 émis pour produire et transporter les produits achetés. Lier cette mesure à la mise en place d'un mécanisme d'aide et d'accompagnement des citoyens disposant de revenus limités ou vivant en zones rurales et au développement d'alternatives crédibles.
- ☞ Concomitamment, mettre en place aux frontières de l'Europe des droits de douane adaptés en fonction d'objectifs environnementaux, sociaux et humains (droits de l'homme, santé...) afin d'encourager les entreprises non européennes à s'aligner sur les normes en vigueur au sein des États membres de l'Union.
- ☞ Inclure des clauses de statu quo dans les accords commerciaux internationaux autorisant les États à imposer les mêmes objectifs sociaux, environnementaux et humains aux entreprises non européennes.
- ☞ Encourager les communes wallonnes à rejoindre la Convention des Maires. Les obliger à inscrire la politique climatique directement à leur agenda en introduisant un Plan local d'Action climatique et les soutenir dans la mise en œuvre des engagements associés.
- ☞ Amplifier la politique de financement international pour la lutte contre les changements climatiques, sous forme de projets concrets dans les pays en développement.
- ☞ Développer à l'échelle fédérale et régionale une stratégie ambitieuse visant à anticiper les effets du réchauffement climatique à moyen et long terme sur l'activité économique (tourisme, agriculture...), la santé (épidémies, déshydratation lors de canicules, décès de sans-abris en hiver...) ou encore la sécurité (inondations, tornades...). Soutenir dès la prochaine législature des projets de recherche appliquée et des projets-pilotes (exemple : végétalisation de certains quartiers).

- ☞ Encourager les communes à élaborer un « agenda 1234 » et les soutenir dans la mise en œuvre des actions planifiées (l'agenda 21 vise à lutter au maximum contre le réchauffement climatique. Mais même un réchauffement limité à 1,5° aura un impact important sur notre environnement local. D'où la nécessité de travailler à un « agenda 1234 », un plan d'action visant à anticiper à l'échelle locale et de manière participative les effets du réchauffement climatique sur l'économie, l'agriculture, la santé, les risques d'inondation... Outre l'importance de « prendre les devants », ce plan aura aussi comme utilité de conscientiser les acteurs locaux sur les coûts et les risques engendrés par le réchauffement climatique et l'intérêt de nous mobiliser pour limiter le plus possible la hausse des températures).
- ☞ Promouvoir les productions locales et les circuits courts ainsi que la consommation de fruits et légumes de saison.
- ☞ Mettre en place une information sur la provenance et l'impact environnemental des produits qui soit la plus lisible pour le consommateur.
- ☞ Accroître les actions d'éducation, de sensibilisation et de formation à l'environnement en général au bénéfice des adultes et surtout des jeunes générations afin de conscientiser l'ensemble des citoyens aux enjeux climatiques et environnementaux et de faire d'eux des acteurs responsables de demain.
- ☞ Réaliser une étude visant à évaluer l'opportunité et la faisabilité de développer en Belgique des solutions de capture, de stockage et de recyclage de CO₂. Soutenir les projets de recherche et développement dans ce domaine et faciliter la mise en œuvre de projets-pilotes.



Développer un logiciel permettant à chacun de gérer son compte carbone et de mesurer ses dépenses en CO₂.

Priorité 2 : Faire de notre territoire un milieu respectueux et propice à la biodiversité

Des mesures fortes doivent être prises afin de limiter, encadrer ou interdire les activités et substances à l'origine de l'extinction des espèces animales et végétales. Complétement, nous plaçons pour un reboisement intelligent, la préservation et l'extension des zones naturelles protégées et le développement de trames vertes et bleues. La revégétalisation des territoires contribue aussi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Concrètement, nous proposons de :

- ☞ Lutter contre le commerce illégal d'animaux et de plantes sauvages dans le cadre d'un plan d'action interfédéral et d'une meilleure coopération entre entités, entre services administratifs et avec la police fédérale et la magistrature.
- ☞ Signer la déclaration d'Amsterdam visant à éliminer la déforestation des chaînes de produits agricoles avec les pays européens et prendre les mesures législatives en conséquence au niveau belge et européen, notamment par rapport à la viande, au soja et à l'huile de palme importés.
- ☞ Établir une stratégie nationale belge contre la déforestation importée afin d'assurer que les importations de bois ne contribuent pas à la destruction des forêts ou à des abus sociaux.
- ☞ Organiser un « phasing out » concernant l'usage de biocarburants de première génération au niveau européen (il s'agit des biocarburants produits à partir d'huile de palme, de maïs, de colza et de blé. Leur production détruit des forêts vierges dans les pays du tiers monde). Soutenir le développement des biocarburants de 2ème génération (biomasse, algues...).
- ☞ Mettre en œuvre le règlement européen relatif aux espèces exotiques invasives et mettre en œuvre un plan d'action au niveau régional.
- ☞ Développer un réseau écologique efficient, notamment en milieu urbain, afin d'assurer la continuité de la trame verte et bleue. Utiliser les outils de l'aménagement du territoire, notamment au niveau local (par exemple sur les terrains communaux et abords de voiries, mais aussi dans les jardins et sur les bâtiments privés), afin de régénérer la biodiversité et préserver les espèces vulnérables.
- ☞ Mieux sensibiliser et soutenir les propriétaires de terrains afin de préserver et restaurer la biodiversité. Dans ce cadre, promouvoir le manuel des bonnes pratiques et des espèces, élaboré à la demande du cdH par la Région.
- ☞ Intégrer dans les prescrits urbanistiques et charges d'urbanisme des objectifs de plantation afin de favoriser la biodiversité.
- ☞ Compléter le réseau Natura 2000 en intégrant les terrains proposés d'initiative par leur propriétaire si ceux-ci sont susceptibles d'apporter une réelle plus-value au réseau écologique. Veiller également à créer des passages en biotopes (Loi de Humbolt : plus un biotope est étendu, plus il contient d'espèces différentes).
- ☞ Renforcer et accélérer le reboisement intelligent de la Wallonie (mixité des essences et des âges des plantations dans les forêts, bois et espaces verts) afin de favoriser la biodiversité, lutter contre le réchauffement climatique et s'adapter à ses possibles effets (exemple : canicules).
- ☞ Planter 1 million d'arbres sur l'ensemble du territoire durant la prochaine législature.

- ↪ Amplifier le programme « 110 km haies » initié par le cdH et qui vise à planter 110 km de haies indigènes un peu partout en Wallonie.
- ↪ Intégrer davantage les enjeux de la gestion de l'eau aux politiques d'aménagement du territoire : limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, remettre l'eau en ville, stopper l'éparpillement de l'habitat et favoriser la renaturation des cours d'eau...).
- ↪ Végétaliser le bâti en ville, plus particulièrement les toitures et développer l'agriculture urbaine.
- ↪ Accroître la production biologique wallonne.
- ↪ Restaurer la qualité morphologique des cours d'eau wallons (10 % par an).
- ↪ Soutenir la transition vers une agriculture plus raisonnée (Wallonie sans pesticides), en respectant la biodiversité, en limitant les intrants chimiques et l'érosion des terres.

Priorité 3 : Miser sur la qualité de l'environnement pour améliorer notre santé et notre milieu de vie

Notre santé est influencée par l'environnement dans lequel nous vivons (eau, sol, air, bruit, alimentation, matériaux de construction, emballages...). Autant agir pour que celui-ci soit favorable au bien-être et à l'espérance de vie en bonne santé.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Stopper l'implantation de nouvelles activités industrielles sur des terrains neufs et les orienter vers des surfaces déjà exploitées par le passé.
- ↪ Se munir d'un arsenal juridique efficace visant à limiter voire arrêter la périurbanisation (cf. fiche Territoires)
- ↪ Assainir les sols pollués par d'actuelles ou anciennes activités industrielles, surtout celles qui polluent la nappe phréatique, dans l'optique de remettre ces surfaces dans le circuit économique, social et humain.
- ↪ Développer une stratégie intégrée de santé environnementale à tous les niveaux de pouvoir et mettre en place un comité interministériel de la qualité de l'air.
- ↪ Multiplier les zones de basse émission dans les villes belges, en particulier les communes wallonnes.
- ↪ Respecter le calendrier de sortie du diesel en Wallonie (2030), et évaluer le processus mis en place afin d'envisager, si nécessaire, des mesures complémentaires pour atteindre nos objectifs environnementaux.
- ↪ Pour prévenir tout risque de « Dieselgate bis », renforcer la surveillance du marché automobile (respect des normes d'émissions de particules fines et autres substances dangereuses et nocives pour l'air et la santé).

- ↪ Fluidifier le trafic, éliminer les bouchons, et prévoir des limites de vitesse variables en fonction des circonstances afin de permettre une circulation à vitesse la plus constante possible (voir la fiche « Mobilité » pour plus de détails).
- ↪ Sensibiliser tous les citoyens à l'importance de la bonne qualité de l'air intérieur et aux bonnes pratiques (aération régulière, traitement de l'humidité, entretien de la chaudière...).
- ↪ Assurer la mise en œuvre du système d'audit de la qualité de l'air intérieur adopté pour les logements et établissements ouverts au public et, sous certaines conditions, développer un accompagnement et une aide financière aux occupants des logements lorsqu'il s'avère que leur santé est impactée.
- ↪ Renforcer les projets liés à la qualité de l'air auprès des écoles (mise à disposition de détecteurs, animations...).
- ↪ Assurer des investissements publics suffisants pour garantir la préservation des ressources, la sécurité de l'alimentation publique en eau, son évacuation et son traitement tout en maîtrisant l'évolution de la facture d'eau (égouttage, renouvellement des canalisations en eau...).
- ↪ Poursuivre l'action menée par le cdH depuis de nombreuses années pour traiter l'eau et tendre vers un taux d'assainissement des eaux usées de 100 %. Le taux d'équipement de la Wallonie en stations d'épuration collectives pour l'assainissement des eaux usées s'élevait à 91 % en 2016, soit deux fois plus qu'il y a 20 ans.
- ↪ Mettre en place un système de certification des installations intérieures d'arrivée et de rejet des eaux de toute habitation qui fait l'objet d'un changement de propriétaire, en veillant à ce que le coût de cette certification ne soit pas excessif.
- ↪ Renforcer le programme fédéral de réduction des biocides, plus particulièrement pour les publics vulnérables.
- ↪ Plaider pour un cadre international visant à bannir les substances cancérigènes, mutagènes et perturbateurs endocriniens (s'inspirer du règlement européen REACH pour développer des règles applicables à l'échelle planétaire).
- ↪ Prévoir une information du consommateur sur la présence ou l'absence de perturbateurs endocriniens en particulier pour les objets destinés au public fragile que sont les enfants/femmes enceintes.
- ↪ Interdire la publicité pour les pesticides, leur promotion ou leur vente liée (engrais, semences...) à usage privé et professionnel.
- ↪ Interdire toute vente de produits phytopharmaceutiques aux particuliers. Seuls les biopesticides et pesticides à faible risque pourront être vendus.
- ↪ Recourir aux meilleures pratiques de communication (exemple : nudging) pour orienter les consommateurs vers des produits sains et durables.

- ☞ Stimuler les pratiques agricoles raisonnées pour renforcer la durabilité de notre agriculture. Accompagner les agriculteurs dans la transition vers le zéro phyto avec comme cap une Wallonie sans pesticides à l'horizon 2050 (voir la fiche « agriculture » pour plus de détails). Grâce aux actions menées par la Région, sous l'impulsion des Ministres cdH, le territoire wallon compte désormais 55 % de surfaces sans pesticides. L'objectif est d'atteindre 80 % en 2030 et 100 % au plus tard en 2050.
- ☞ Interdire les herbicides au plus tard en 2030.
- ☞ Élargir les bandes tampons sans pesticides entre les zones agricoles et les habitations, les établissements scolaires et autres lieux accueillant des enfants (aires de jeux, crèches...).
- ☞ Soutenir la recherche afin de développer des alternatives aux produits phytosanitaires utilisés par les agriculteurs.
- ☞ Réduire les charges sur les produits alimentaires végétaux issus de l'agriculture locale biologique ou raisonnée.
- ☞ Utiliser exclusivement des produits régionaux issus de l'agriculture biologique ou raisonnée dans la restauration des institutions et des administrations ainsi que dans les cantines scolaires. Accompagner les acteurs dans cette transition.
- ☞ Mettre en place une démarche similaire au plan « Good Food » en Wallonie.
- ☞ Soutenir le développement de la filière bio dans les grandes villes (agriculture urbaine). Voir la fiche relative au territoire pour plus de précisions.
- ☞ Mieux prendre en compte le bruit comme une source de pollution susceptible d'affecter la santé, la qualité de vie et la biodiversité :
 - › Intégrer le bruit et les ambiances sonores dans les plans d'aménagement du territoire.
 - › Évaluer de manière systématique le bruit et les ambiances sonores dans les réaménagements de voiries et d'espaces publics.
 - › Réaliser et valoriser des zones de confort acoustiques dans les villes (parcs, intérieurs d'ilot, promenades vertes...).
 - › Mieux prendre en compte l'isolation sonore dans les projets de rénovation énergétique des bâtiments.
 - › Mieux mesurer le bruit dans les milieux de vie et rendre les résultats accessibles et lisibles pour les citoyens.
 - › Soutenir le développement et la mise en œuvre de plans bruit locaux (communaux)

- ↪ Mieux prendre en compte certains types de pollution lumineuse dans les décisions d'aménagement, d'urbanisme et d'équipement du territoire.
- ↪ Consolider le développement des deux importants pôles d'emplois que représentent les aéroports de Charleroi et de Liège, poursuivre les actions menées par la Région pour réduire les nuisances sonores et mieux prendre en compte les enjeux environnementaux :
 - › Soumettre le kérosène aux accises à l'échelle européenne, afin notamment de rendre le train plus favorable que les déplacements en avions, en particulier pour les courtes distances.
 - › Consolider le développement des aéroports wallons pour soulager le trafic aérien de l'aéroport de Bruxelles-National, en prenant en compte les enjeux climatiques et environnementaux ainsi que les nuisances sonores.
 - › Imposer aux avions de nouvelles procédures de décollage afin qu'ils prennent plus rapidement de l'altitude.

Priorité 4 : Limiter nos déchets, privilégier leur réutilisation et les transformer en une ressource économique

Les déchets peuvent contribuer à notre développement. C'est possible en s'appuyant à la fois sur une meilleure conception des produits (longévité, possibilités de mise à niveau...) et processus de production, la disponibilité de services de réparation, un tri sélectif et le développement d'une économie circulaire permettant de récupérer une grande partie des déchets pour leur offrir une seconde vie (réparation, réemploi, reconditionnement...) ou les recycler ou les convertir en énergie conformément à l'échelle de Lansink. Trois objectifs sont pour nous prioritaires :

- ↪ réduire au maximum la production de déchets non réutilisables, recyclables, biodégradable ou dangereux pour la santé ;
- ↪ mieux prendre en compte l'impact sur notre santé des déchets réutilisés et recyclés ;
- ↪ maximiser la valeur ajoutée de chaque déchet pour notre économie et notre qualité de vie.



À l'initiative du cdH, les sacs plastiques à usage unique (comme ceux distribués aux caisses des commerces) sont interdits.

Concrètement, nous proposons de :

- ↪ Continuer les efforts entrepris afin de diminuer les déchets plastiques et tendre vers le « Zéro Déchets ».
- ↪ Contraindre les pouvoirs publics à l'exemplarité environnementale comme effet levier en faveur du développement de l'économie verte et circulaire, mais aussi à terme comme source d'épargne dans les dépenses publiques.
- ↪ Lutter contre les infractions environnementales par la mise en œuvre de mesures éducatives, incitatives et répressives, et lutter contre le sentiment d'impunité et les récidives.
- ↪ Mobiliser des citoyens engagés pour sensibiliser la population locale à l'importance de la propreté publique (ambassadeurs de l'environnement).
- ↪ Évaluer l'efficacité du système de consignes sur les canettes et, le cas échéant, le généraliser à l'échelle de la Région.
- ↪ Intégrer des critères relatifs à la réduction, au réemploi et à la valorisation des déchets dans les clauses de marchés publics, à tous les niveaux de pouvoir.
- ↪ Installer une ressourcerie dans chaque commune wallonne en relais avec les parcs à conteneurs..
- ↪ Encourager les initiatives citoyennes (Repair café, SEL, brocantes et vide-dressings...).
- ↪ Définir des normes de produits évitant la production d'emballages inutiles ou non valorisables.
- ↪ Renforcer l'accompagnement des PME et TPE afin qu'elles minimisent la production de déchets et qu'elles valorisent les déchets engendrés par leurs activités (intégration dans des circuits de collecte sélective).
- ↪ Réduire la TVA à 6 % sur les services de réparation et pièces de rechange.
- ↪ Lutter contre l'obsolescence programmée des produits et équipements en obligeant les producteurs à indiquer clairement la durée de vie du produit. Prévoir un contrôle adéquat afin de veiller à ce que cette donnée soit la plus fiable possible, notamment dans l'e-commerce.
- ↪ De même, adopter au niveau européen des normes de produits visant à lutter efficacement contre l'obsolescence programmée ou les produits de trop faible qualité ou difficilement réparables.
- ↪ Généraliser la durée de garantie légale à deux ans, en ce compris pour les produits réparés puis «repackagés» par les sociétés.
- ↪ Adopter des mesures visant à réduire l'utilisation voire interdire certains produits à usage unique et non biodégradable (gobelets, assiettes et couverts en plastique, pailles en plastique, coton-tige...).
- ↪ Renforcer une écofiscalité dissuasive sur les produits à usage unique et certains emballages non biodégradables (rasoirs, films alimentaires, papier aluminium...).

- ☞ Obliger le secteur de la grande distribution à prévoir des emballages réutilisables, biodégradables ou recyclables pour les denrées alimentaires (fruits, légumes, viande...) et à limiter le suremballage.
- ☞ Donner le droit aux consommateurs d'amener leur propre contenant dans tous les commerces et encourager les commerçants et consommateurs à favoriser ce type d'usage.
- ☞ Interdire aux plateformes de commerce en ligne de détruire les produits retournés (lorsqu'ils ne conviennent pas à l'acheteur et que ce dernier les renvoie vers l'opérateur) et invendus et les obliger à les stocker, les revendre par d'autres filières, les offrir ou les recycler.
- ☞ Lutter contre le gaspillage alimentaire (exemple : épicerie sociale, frigos solidaires...) par la poursuite du plan REGAL (plan d'action initié par le cdH et qui vise à lutter contre toutes les formes de gaspillage alimentaire) et inciter les épiceries locales à amplifier la vente en vrac par exemple de produits destinés à l'alimentation et à l'entretien
- ☞ Promouvoir l'utilisation d'outils permettant de calculer l'impact environnemental des bâtiments, dès leur conception ou lors de leur rénovation, et des éléments de construction notamment pour renforcer leur caractère durable et leur espérance de vie.
- ☞ Soutenir le développement de l'écoconstruction et l'utilisation de matériaux naturels (exemple le chanvre). Cette manière de construire des bâtiments est bénéfique pour la santé, le climat (très peu d'émissions de GES liées à la production et au transport) et notre économie (matières premières et savoir-faire disponibles sur le territoire wallon). Pour ce faire, nous souhaitons mettre en œuvre plusieurs mesures et notamment :
 - › Sensibiliser et informer le grand public aux bénéfices de l'éco-construction et des matériaux naturels.
 - › Développer des formations spécifiques dans les organismes régionaux de formation, intégrer l'éco-construction dans les programmes de l'enseignement secondaire qualifiant et de l'enseignement supérieur.
 - › Développer un label « Eco-matériau ».
 - › Octroyer une surprime lorsque les matériaux d'isolation de bâtiments sont biosourcés et labellisés comme tels.
 - › Mieux intégrer les éco-matériaux dans les critères utilisés dans le cadre de marchés publics.
 - › Faciliter l'accès aux agréments techniques et aux analyses de cycle de vie pour les entreprises de l'éco-construction.
 - › Renforcer le soutien aux actions menées par le pôle de compétitivité « GREENWIN » (projets d'innovation en éco-construction) et à celles mises en œuvre par le cluster « Eco-construction » (sensibilisation, information, formation, accompagnement), en veillant à leur complémentarité et leur cohérence.

- ↳ Adapter les règles comptables et plus particulièrement celles relatives aux amortissements, de manière à encourager les entreprises à conserver les investissements et achats amortissables aussi longtemps que le permet leur obsolescence naturelle.



Le Ministre wallon cdH Carlo DI ANTONIO a lancé sous cette législature le Plan REGAL afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. Il comprend 17 actions, dont la création d'une bourse aux dons : cette plateforme en ligne a pour but de faciliter les échanges entre les entreprises et le monde associatif pour organiser la redistribution de colis alimentaires dans les restaurants caritatifs.